

Il nous faudra, enfin, arrimer ce thème aux résultats de la Conférence relative aux inforoutes qui se tiendra au Canada, à Montréal, en mai 1997. Il serait irréaliste de croire que le plan d'action qui en résultera pourra trouver son financement avant Hanoï. Il faut donc que le VII^e Sommet y consacre une part conséquente de ses ressources en réalisant pleinement que l'accès à l'information signifie désenclavement, participation, voix au chapitre, transparence et décisions éclairées, tous ingrédients essentiels à un développement économique soutenu et durable.

L'établissement du cadre stratégique que nous sommes à élaborer pour Hanoï procédera donc à ce triptyque réunissant :

- les nouveaux thèmes de développement économique proposés par nos partenaires vietnamiens;
- la poursuite des projets de Cotonou les plus significatifs en terme de développement;
- le « plan d'action » de la Conférence de Montréal sur les inforoutes constituera une puissante locomotive que nous pourrons indifféremment attacher à nos objectifs divers de développement économique, social ou culturel.

Le Canada entend, à parts égales, diviser ses ressources à l'appui de ces trois objectifs. Il s'agit, en effet, pour rendre ce cadre véritablement stratégique de réconcilier continuité, nouveauté et synergie en les faisant correspondre à Cotonou, Hanoï et Montréal. C'est l'amalgame de ces trois dimensions qui donnera au VII^e Sommet son originalité et son véritable impact.

4) La nouvelle structure institutionnelle de la Francophonie

La marque laissée par le Sommet de Hanoï ne sera pas que pragmatique et développementale. Ce VII^e Sommet sera en effet l'occasion de l'adoption d'une nouvelle « Charte de la Francophonie » qui redessinera l'architecture institutionnelle de l'Organisation. Hanoï sera de plus le moment de création de la fonction de Secrétaire général de la Francophonie, par opposition à l'actuel poste de Secrétaire général de l'ACCT. Ce nouveau porte-parole de la Francophonie tout entière sera élu par les chefs d'État eux-mêmes.

Cette nouvelle fonction de Secrétaire général représente un changement qualitatif majeur par rapport à la situation présente. En effet, cette personnalité :

- ne sera plus le « patron » d'une seule agence de coopération (ACCT) mais le chef de toutes les institutions et organisations de la Francophonie;
- détiendra, à ce titre, un pouvoir d'affectation budgétaire et d'arbitrage sur tous les opérateurs des Sommets;
- assumera la fonction de « porte-parole politique » de la Francophonie;
- présidera les délibérations du Conseil permanent de la Francophonie;
- aura la latitude d'initiatives politiques en matière d'observations d'élections et de prévention des conflits.

Le Canada, qui s'est toujours dit en faveur d'un rôle plus politique pour la Francophonie, ne peut donc qu'acquiescer à ce rôle accru dans la mesure où les États conservent la prérogative finale d'adoption et de sanction.